

# 1 million d'euros de travaux d'ici 2020

## EGLISE SAINT-MARTIN. 250 000 euros en 2018 sur une enveloppe d'un million

L'assemblée générale annuelle de ADSM (Amis de l'église Saint-Martin) s'est tenue lundi dernier, dans la salle paroissiale. Laurent Portet, président et Valérie Levitre, secrétaire ont accueilli, Véronique Louwagie, députée-maire et Jean-Marie Goussin, maire adjoint au patrimoine.

L'élément majeur de l'assemblée a été dévoilé par l'édile communal. « Un accord de principe avec l'adjoint aux finances permet d'annoncer une première tranche de travaux en 2018 pour 250 000 euros sur une enveloppe de 1 000 000 euros avant la fin du mandat municipal. Il faut avancer maintenant, sinon on avance jamais » a ponctué l'élue. Les demandes de subvention sont désormais lancées. Par ailleurs, la convention tripartite signée fin 2015 a permis des collectes significatives pour ces



Deux heures où la restauration de l'église a été évoquée

travaux et est-il besoin de rappeler que l'église Saint-Martin est classée monument historique depuis 1992 ».

### Espace d'échange

L'assemblée générale s'est révélée un espace d'échange entre la Ville, la paroisse et les

adhérents de l'ADSM pour l'intérêt de la rénovation. L'interaction des nombreux acteurs locaux sur l'importance de l'église de plus en plus intégrée comme un pivot dans la vie locale et le tourisme. « L'église est présente sur de nombreux supports touristiques, sur le web loca-

lement et régionalement et sur facebook. On a même vu une mise en valeur de l'église Saint-Martin sur France 3 en août 2016 » souligne le président, oubliant de signaler les nombreux articles de la presse locale visant à susciter l'intérêt autour de l'action de l'association. Mais France 3 c'est tellement mieux.

Une large mobilisation, en tout cas, est démontrée avec les donateurs, la participation de certaines associations, le lycée Napoléon, les Chemins du Mont Saint-Michel, Les Randos 61 et les concerts.

### Travaux intérieurs

Un projet a été évoqué relatif au lancement de travaux intérieurs, hors compétence de la Ville, qui seraient réalisés avec des bénévoles mobilisés et impliqués. L'ADSM financerait les matériaux.